

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 68

présenté par
M. Vojetta

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, supprimer les mots :

« des articles L. 442-3-3, L. 442-3-6 et L. 482-3 du code de la construction et de l'habitation, dans leur rédaction résultant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel